

Echos sur la réunion du Comité Local d'Établissement (CLE) du vendredi 07 novembre 2014

Approbation des PV des séances précédentes

Nous avons fait une déclaration, jointe au verso de ce tract, concernant l'approbation du PV du CLE du 26 septembre 2014.

Effectifs et Plan de charge

Comme tous les mois la RRH (Responsable des Ressources Humaines) de l'établissement nous a présenté oralement l'évolution des effectifs du CRB avec les postes ouverts, pourvus, à pourvoir...

Que dire de cette prestation si ce n'est qu'elle est égale à celle des mois précédents soit incompréhensible et mal maîtrisée.

Est-ce voulu par la Direction ?

Sans doute puisque, d'après la Direction, ce n'est pas dans les prérogatives des élus du CLE de connaître les effectifs par service....

Peut-être qu'au prochain CLE nous serons convoqués pour faire une partie de cartes ?

Concernant le plan de charge, les élus ont une nouvelle fois constatés des incohérences dans les chiffres présentés.

A la question de SUD sur comment la Direction expliquait une baisse du réalisé dans certains postes au mois de septembre par rapport au mois d'août, la Direction a répondu par une redistribution dans d'autres BU (Business Unit) de cette différence de réalisé.

SUD a alors demandé dans quel BU ces heures ont été réattribuées.

Pas de réponses de la Direction.

Le secrétaire a lu une déclaration des élus dénonçant les incohérences des plans de charges présentés, l'attitude de la Direction sur ce sujet et se réservant le droit de faire valoir au prochain CLE sa prérogative de droit d'alerte sur le sujet.

Commission Emploi/Formation

L'orientation de la politique générale groupe en matière de formation a été révélée le 29-09-2014.

La commission locale emploi-formation est décalée au 24-11-2014.

Commissions Logement, Égalité Professionnelle, Sociale, Restaurant

Pas de réunion

Commission Economique

La commission s'est réunie avec la Direction le 16-10-2014. Le compte rendu est en relecture par la Direction.

Commission Vacances

Le weekend à Lisbonne s'est bien déroulé.

Commission Enfance

Rappel des inscriptions pour l'arbre de Noël le 06-12-2014

Commission Loisirs

20 salariés se sont inscrits à la soirée Cabaret du 22-11-2014.

Les inscriptions sont toujours en cours pour le spectacle Dirty Dancing le 08-02-2015 et Joyce Jonathan le 17-01-2015.

Commission Matériel de prêt

Le CLE a proposé une prestation concernant un nouveau logiciel de gestion du matériel de prêt.

La prestation pouvant, si on le souhaitait, évoluer vers la création d'un site internet interactif et la gestion de la comptabilité du CLE.

La Direction s'est opposée à ce projet et a demandé une réunion avec le secrétaire et le trésorier du CLE afin de faire un point sur la comptabilité du CLE.

Pour résumer la Direction estime que le CLE n'a pas les moyens pour financer ce projet et ne veut pas assumer les dettes du CLE.

La Direction demande au CLE si celui-ci a mesuré l'impact humain de la mise en place d'un site internet interactif et de la gestion de la comptabilité sur le per-

sonnel mis à disposition par la Direction.

Pour SUD, nous avons réagi vivement à ce que nous considérons comme une provocation de la Direction.

Nous avons rappelé, entre autres, comment la Direction s'était « soucieuse » de l'impact humain sur les salariés des achats lors du passage dans les CSP.

Quand ces salariés avaient été informés en visioconférence, pour l'une de la suppression de son poste, pour une autre de sa mutation géographique dans le CSP et pour les derniers des modifications sensibles de leurs fiches de poste.

Nous avons rappelé à la Direction que nous avons été élus par le personnel du CRB pour défendre leurs intérêts et que nous ne pouvons accepter la remise en cause par la Direction de cet état de fait.

Complément d'information sur l'organigramme du département TMF

La Direction a présenté l'organigramme suite à la réorganisation du département TMF.

La Direction s'est « vantée » d'avoir pris en compte l'impact humain suite à cette réorganisation.

Certains salariés auraient même appelé la Direction pour la remercier d'avoir fait cette réorganisation...

En réponse, les élus du CLE ont mis au vote une motion mandatant le CHSCT pour mesurer :

- l'impact humain relatif à cette réorganisation,
- les besoins d'habilitations et de formations des salariés relatifs à cette réorganisation
- l'impact du développement de la polyvalence relative à cette réorganisation

Les élus présents ont voté pour à l'unanimité cette motion.

La Direction n'a pas souhaité participer au vote...

Nous attendons la convocation du CHSCT sur ce sujet.

Déclaration SUD SAFRAN en réunion du CLE du CRB du 07 novembre 2014

Monsieur le Président,

Encore une fois nos élus n'ont reçu que tardivement le projet de PV de la réunion du CLE du mois de septembre.

Encore une fois, vu que vous et le secrétaire du CLE en ont la primeure, les échanges avec les élus SUD SAFRAN lors de ce CLE ne sont que très partiellement retranscrits.

Encore une fois, nous réitérons notre demande d'enregistrement des propos tenus lors des CLE.

D'autre part, nous souhaitons vous informez que nous n'approuvons pas et ne pouvons cautionner vos échanges tenus avec le Chef du Département TMF concernant la polyvalence et l'impact humain sur le personnel de TMF suite à votre projet de réorganisation.

La polyvalence telle qu'elle est appliquée au CRB n'est pas souhaitée par les salariés n'entraînant aucune stimulation de leur part mais au contraire augmente de façon significative leur stress au travail. Elle est subie de fait par l'inadéquation entre le plan de charge et les moyens matériels et humains mis en face.

Comment peut-on affirmer que l'impact humain est sous contrôle alors que vous n'avez pas souhaité accéder à notre demande d'appliquer l'article 2.2 de l'accord stress dont nous vous faisons lecture :

2.2 Accompagnement des évolutions d'organisation

« Afin de mieux anticiper et prendre en compte l'impact social et humain du changement, les parties conviennent que tout projet de réorganisation ou de restructuration devra être précédé d'une étude d'impact humain, c'est-à-dire d'une analyse des conséquences humaines du changement y compris le stress au travail. Les résultats de cette étude seront intégrés à la présentation des dits projets ».

Pensez-vous que cette réorganisation est mineure alors qu'elle touche 1 salarié sur 6 au CRB ?

Pensez-vous qu'il n'y a pas d'impact humain alors que des salariés managers ne le sont plus après cette réorganisation ?

Enfin pouvez-vous nous dire, pour quelle raison chaque modification d'organisation dans l'établissement de Saint Médard fait l'objet d'une information/consultation en plénière de CLE et seulement d'une présentation au CRB ?

Pour exemple : l'évolution de l'organisation de la BUS a fait l'objet d'une information en CLE de Saint Médard, le 30-09-2014 et d'une consultation le 29-10-2014. Entre ces 2 dates le CHSCT de Saint Médard a été mandaté par le CLE de Saint Médard pour être informé et consulté sur ce sujet.

En conséquence, nous considérons les présentations de l'organisation de la BUS et du département TMF comme la partie information du CLE.

Nous demandons, vu que ces projets de réorganisation ont un impact humain et sur les conditions de travail des salariés que le CHSCT soit informé et consulté sur ces sujets ceci afin que le CLE puisse être consulté en toute connaissance de causes.

Enfin, pour toutes les raisons et les questions que nous invoquons ci-dessus, nous ne pouvons approuver en l'état le PV du CLE du 26 septembre 2014.

Sud Safran / Saint Médard
05 57 20 79 00
sud.snpe@snpe-syndicat.fr

Sud Safran / Le Bouchet CRB
01 64 99 10 01
sud.sme.crb@numericable.fr

Sud Safran / Le Haillan
05 57 20 86 14
syndicat@sudmetaux33.com